



Réduction des émissions de GES au Québec : Une cible pour 2030 c'est bien, des actions dès 2015, c'est mieux

Québec, le 30 septembre 2015 – C'est aujourd'hui que débute à l'Assemblée nationale la [consultation particulière sur l'établissement d'une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre \(GES\) pour 2030](#). Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a l'honneur de compter dans les premiers à être entendus. Il profitera de l'occasion qui lui est offerte pour parler de la cible de réduction des GES pour 2030 et pour insister sur l'importance d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action québécois sur les changements climatiques (PACC).

Accélérer la mise en œuvre du PACC

La mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques (2013-2020), adopté en 2012, souffre actuellement de retards difficiles à justifier. Trois ans après son adoption, à peine plus de 10 % des sommes prévues ont été engagées à ce jour et plusieurs programmes ne sont toujours pas déployés. Le RNCREQ estime que cette situation comporte des risques importants qui pourraient être lourds de conséquences. En effet, ces retards...:

- limitent la possibilité de réductions significatives des émissions de GES au Québec, ce qui (1) nous prive des nombreux bénéfices qui y sont associés sur le plan de la santé et de l'économie, notamment, (2) accentue le risque de fuite de capitaux à l'extérieur du Québec (par l'achat de crédits sur le marché du carbone) ;
- affectent la concurrence des entreprises québécoises qui s'adaptent plus difficilement aux impacts du marché du carbone faute de programmes de soutien ;
- empêchent le déploiement de mesures structurantes qui doivent pourtant être réalisées le plus tôt possible pour faciliter l'atteinte des cibles ambitieuses que vise le Québec à l'horizon 2030 et 2050.

Mieux vaut prévenir que guérir

De nombreuses études ont fait la démonstration que l'inaction face aux changements climatiques coûtera plus cher que ce qu'il en coûte de passer à l'action. Encore hier, Mark Carney, gouverneur de la Banque d'Angleterre et ancien gouverneur de la Banque du Canada, soulignait dans un discours que « les actions rapides rendront les ajustements moins coûteux », que « l'inaction d'aujourd'hui [a un impact] sur l'ampleur de la réaction nécessaire demain » et que « les risques pour la stabilité financière seront minimisés si la transition commence tôt et suit une trajectoire prévisible, aidant ainsi le marché à anticiper la transition vers un monde [dont le climat est plus chaud de] deux degrés. »

Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ, renchérit : « D'autres études montrent aussi que les nombreuses mesures favorisant la transition vers une société sobre en carbone seront bénéfiques pour l'économie : balance commerciale, création d'emplois, finances publiques et budget des ménages. »

Se positionner comme leader en vue de la COP 21

A la veille de Conférence de Paris sur le climat (COP 21), le RNCREQ espère que gouvernement du Québec pourra maintenir son statut de leader sur la scène internationale en matière de lutte contre les changements climatiques. Pour y parvenir, il devra certes s'y présenter avec un engagement ferme pour une cible ambitieuse de réduction des GES pour 2030 (au minimum 40 % sous le niveau de 1990) mais il devra aussi montrer qu'il est résolument engagé dans cette voie parce qu'il met en œuvre son Plan d'action sur les changements climatiques.

Afin d'atteindre ses objectifs de réductions des émissions de GES, le gouvernement du Québec devra ainsi s'attaquer de front à plusieurs chantiers tels que l'adoption d'une Stratégie québécoise pour une société sobre en carbone et d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Rappelant l'importance d'éviter de faire porter un trop lourd fardeau aux générations futures en matière de lutte contre les changements climatiques, le RNCREQ espère que les recommandations qu'il présente à la Commission sauront convaincre le gouvernement d'accélérer la mise en œuvre du PACC13-20, et qu'elles paveront la voie à l'adoption d'une Stratégie québécoise pour une société sobre en carbone.

Pour consulter les recommandations du RNCREQ : <http://bit.ly/1VlOZrX>

À propos du RNCREQ

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

- 30 -

Renseignements

Cédric Chaperon, responsable énergie et changements climatiques
514 237-5323 | 514 861-7022 poste 27
cedric.chaperon@rncreq.org